

**CONSEIL DE DIRECTION  
RELEVÉ DE DÉCISIONS  
DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013**

Le Conseil de direction, réuni le lundi 23 septembre 2013 à 8h30 en salle François-Goguel,

- a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Les droits de scolarité applicables aux étudiants de Sciences Po préparant le double diplôme Sciences Po – HEC sont ainsi calculés :

- En première année de master et lors du premier semestre de césure, les étudiants s'acquittent de droits de scolarité d'un montant égal aux droits de scolarité applicables à HEC ;
- Lors du deuxième semestre de césure et en deuxième année de master, les étudiants s'acquittent de des droits de scolarité applicables à Sciences Po.

Le directeur de l'I.E.P de Paris est chargé d'engager avec HEC une négociation destinée à apporter les aménagements contractuels nécessaires à la convention de partenariat signée le 5 février 2008 et approuvée par le Conseil de direction de l'I.E.P. de Paris le 17 mars 2008. »

- approuve à l'unanimité la remise du titre de Docteur honoris causa à Arnaldo Bagnasco.
- approuve par 20 voix pour et 1 abstention la remise du titre de Docteur honoris causa à Jacques H. Drèze.
- approuve par 20 voix pour et 1 voix contre la remise du titre de Docteur honoris causa à Desmond Tutu.
- a adopté le procès-verbal provisoire de la séance du 24 juin 2013, sous réserve de quelques modifications.